



A l'intention des lycéen.nes et de leurs responsables

Les lilas, le 23 novembre 2017

Objet : Alerte à propos de la nouvelle procédure d'accès à l'université

Cher.e.s élèves, chers parents,

Après l'aberration du tirage au sort lors du passage dans le supérieur des bacheliers de juin 2017, le gouvernement promet aux futur.e.s bachelier.e.s 2018 la liberté de choisir une poursuite d'étude et la garantie d'une place à l'université.

Dans la réalité, il n'en sera rien !

Ce sont les formations de l'enseignement supérieur qui choisiront leurs étudiant.e.s dans la limite des places disponibles.

Le nombre d'enseignant.e.s-chercheur.e.s a baissé de 10% depuis 2009 alors que le nombre d'étudiant.e.s, lui, a augmenté de 294 000 ! Il manque actuellement l'équivalent de 10 universités en France pour répondre aux enjeux de formation supérieure de la jeunesse et permettre des conditions d'accueil et d'études qui soient dignes de notre pays. Il est prévu 40 000 étudiant.e.s supplémentaires à la rentrée prochaine et bien peu de places supplémentaires à leur offrir !

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante permet de généraliser la sélection sur dossier à l'ensemble des formations universitaires autrefois « non sélectives ». Désormais, chaque vœu, pouvant être groupé par université ou par mention de licence souhaitée, recevra en principe une des réponses suivantes :

1. Oui (sans besoin de justification)
2. « Oui, si » (avec définition d'un "contrat pédagogique" pour une mise à niveau en fonction des attendus de la formation)
3. En attente
4. Non (si le nombre de places est limité et le dossier de l'élève est jugé insuffisant)

La sélection des candidat.e.s puis leur parcours à l'université seront donc fonction d'un profil défini localement par chaque filière universitaire et éventuellement de l'avis du conseil de classe de l'année de Terminale. Le baccalauréat n'est donc plus la condition nécessaire et suffisante pour s'inscrire en première année de licence à l'université. Il est nécessaire pour candidater mais n'est plus suffisant pour s'inscrire dans la filière de son choix. Avec un calendrier précipité et une plate-forme d'affectation aux règles encore mystérieuses, la procédure d'orientation risque de se gripper, au détriment des élèves dont les perspectives de poursuite d'études vont se compliquer. Par exemple, les « vœux groupés » peuvent imposer des affectations lointaines, non choisies, et nécessitant le financement par les familles de déplacements et/ou de logement. Pour les élèves qui n'auront reçu aucune proposition, une commission présidée par le recteur choisira d'autres formations où il reste de la place, à l'échelle de toute la région académique.

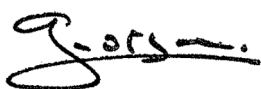
.../...

Enfin, alors qu'il y a à peine un.e psychologue de l'éducation nationale (nouvelle appellation des conseillers d'orientation) pour 1 200 lycéen.ne.s, le gouvernement choisit de transférer cette mission d'aide à la construction du projet personnel et de l'orientation aux enseignant.e.s non formé.e.s à ce métier et à des Volontaires du service civique plutôt que de recruter des PSY-EN à la hauteur des besoins.

Tout ceci nous conduit à dire que cette nouvelle procédure n'est ni faite ni pensée pour « améliorer l'orientation » : elle a pour objectif de limiter l'investissement dans l'enseignement supérieur public, de permettre aux Universités de sélectionner les étudiant.e.s de leur choix en barrant la route aux autres et de dissuader les élèves de faire les études qu'ils choisissent librement !

Cher.e.s élèves et parents, nous avons souhaité vous alerter quant aux conséquences qu'aurait l'adoption du projet de loi pour l'accès à l'enseignement supérieur et la mise en œuvre du dispositif d'affectation « ParcoursSup ». Nous voulons laisser ouvert l'accès à l'enseignement supérieur aux générations 2000 ! C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi et vous invitons à la plus grande vigilance quant aux procédures d'orientation que vous allez vivre dans les mois qui viennent.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale
de la FSU



Frédérique Rolet
Secrétaire Générale du
SNES-FSU



Sigrid Gérardin
Secrétaire Générale du
SNUEP-FSU



Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire Général du
SNETAP-FSU



Benoît Hubert
Secrétaire Général du
SNEP-FSU



Hervé Christofol
Secrétaire Général du
SNESUP-FSU



Bruno Lévêder
Secrétaire Général du
SNASUB-FSU



Paul Devin
Secrétaire Général du
SNPI-FSU



Igor Garnarczyk
Secrétaire Général du
SNUPDEN-FSU

